

Rentrée scolaire 2021 :

Les Départements organisent la deuxième rentrée scolaire de l'ère covid-19

Le 26 août dernier, lors de la conférence de presse attendue de rentrée scolaire, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a réitéré son souhait d'une rentrée « la plus normale possible ». Malgré une crise sanitaire qui dure et un variant Delta de la maladie qui entraîne une diffusion plus rapide du virus, cette ambition est partagée par l'ensemble des Départements. Conscients de l'importance des années « collège » dans la construction des parcours des jeunes, les Départements font preuve d'une implication sans faille pour leur garantir un environnement sécurisé, enrichissant et épanouissant.

Cette rentrée 2021 comporte un enjeu déterminant dans la lutte contre la pandémie, à savoir la vaccination des 12-17 ans. Ouverte à cette tranche d'âge depuis le 15 juin dernier, le gouvernement a fait le pari, réussi, d'une vaccination rapide des jeunes pendant les vacances scolaires. 57% des 12-17 ans ont ainsi reçu leur première injection et 37% présentent un parcours complet de vaccination. Par ailleurs, si la mise en place du pass sanitaire n'est pas requise pour les activités scolaires, il sera requis, à partir du 30 septembre 2021, pour les activités extrascolaires, dont nombre d'entre elles sont proposées, organisées et/ou financées par les Conseils départementaux. En lien avec les services de l'Éducation nationale, les Agences régionales de santé (ARS) et la Préfecture, les Départements multiplient les initiatives pour soutenir la démarche annoncée du « aller vers » et faciliter ainsi l'accès des jeunes à la vaccination.

Pourtant, convaincus du rôle fondamental qu'ils jouent dans ces années « collège », au carrefour des compétences départementales et de la construction de l'identité des élèves, les Départements ne comptent pas leurs efforts pour garantir une rentrée sûre et sereine.

Le 2 septembre 2021, quelques **3 440 444 collégiens** feront leur rentrée, ce chiffre confirmant l'augmentation observée depuis 2017. La rentrée 2021, quant à elle, s'inscrit dans la continuité de celle de 2020, bouleversée par la crise sanitaire et soumise à un protocole strict. **Elle démontre les efforts exceptionnels des Départements dans la durée**, compétents pour la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges. Il s'agit de garantir la sécurité des élèves, des personnels et continuer d'assurer le niveau d'excellence requis des services proposés.

Les coûts importants de la sécurisation de l'espace scolaire supportés par les Départements

Révéle à la fin du mois de juillet 2021, le protocole applicable décline 4 scénarii en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. En France métropolitaine, la rentrée scolaire 2021, se déroulera dans la continuité de la période pré-vacances scolaires (niveau 2), déjà expérimentée par la Réunion depuis le 16 août dernier, reportée au 13 septembre pour la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ainsi que dans la partie de la Guyane en zone rouge. Ce niveau emporte le maintien des efforts déjà engagés par les Départements, pour assurer aux élèves et personnels, le plus haut degré de sécurité sanitaire.

- **Le coût important de la sécurisation sanitaire**

Pour rappeler les derniers chiffres publiés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, les Départements consacraient en 2019, un budget global de près de **4.3 milliards d'euros destinés aux collèges sur le territoire métropolitain et ultramarin**, ceci pour s'assurer de leur bon fonctionnement (soit environ 8% des dépenses globales départementales). La DEPP remarquait déjà une tendance à la hausse, notamment s'agissant des dépenses d'investissement pour le bâti scolaire et l'équipement numérique. Ces coûts ont été depuis largement augmentés par la crise sanitaire.

Commandé par le groupe de travail « Collèges de demain » de l'ADF, une vaste enquête sur les politiques départementales d'éducation a permis de recueillir des données sur les impacts financiers de la pandémie Covid-19, s'agissant du budget des Départements.

Cette enquête, qui a sondé près de la moitié des Départements (49), révèle que, pour la seule période de mars 2020 à janvier 2021, les dépenses liées à la sécurisation sanitaire des collèges représentaient un **surcoût moyen par Département de 765 000€** :

- + 82 000€ en moyenne pour la dotation en masques des personnels,
- + 157 900€ en moyenne pour la dotation en masques des élèves,
- + 155 000€ en moyenne pour l'équipement en produits d'hygiène et réaménagements légers des espaces,
- + 362 000€ en moyenne pour le renfort des équipes départementales.

Aussi, la période met-elle en lumière **le coût humain important** engendré par la crise sanitaire. Les nouvelles organisations, mises en place pour assurer la sécurité des élèves, induisent **un**

travail supplémentaire pour les agents (accueil prolongé, nettoyage amplifié, services de restauration augmentés). Selon la dernière enquête de l'ADF, 67% des Départements ont mis en place des services de restauration supplémentaires pour limiter les contacts entre élèves.

Les Départements n'ont d'autre choix que d'assumer ces coûts importants, ceci pour assurer une rentrée des classes dans les meilleures conditions sanitaires et ainsi accompagner le retour des élèves.

- **Faciliter l'accès des collégiens à la vaccination**

Pour laisser l'école « ouverte », la stratégie du gouvernement mise sur la vaccination massive des 12-17 ans. A ce jour, ils sont 57% à avoir reçu leur première dose. A ce titre, les Départements multiplient les initiatives pour soutenir les efforts mis en place par les ARS et les services déconcentrés de l'Etat.

Si les Départements ne sont pas chargés d'organiser les campagnes de vaccination à destination des collégiens, ils parviennent néanmoins à trouver des moyens d'agir efficacement. Pour exemple, le Finistère parmi d'autres Départements, qui prend en charge le coût du transport des élèves vers les centres de vaccination. A noter également les Départements qui ont recours aux vaccinobus, à la sortie des cours, comme la Seine-Saint-Denis.

- **Garantir la qualité de l'air**

Tous les Départements ont à cœur la qualité de l'air des espaces scolaires. S'agissant de l'équipement en capteurs de CO₂, il convient de rappeler que ces outils ne remplacent en aucune manière, l'aération des locaux. L'ADF soutient la recommandation d'installer ce type d'outils, mais rappelle également la nécessité de faire confiance aux acteurs sur le terrain, les mieux à même de définir leurs besoins en équipements.

Par ailleurs, de nombreux Départements ont déjà doté leurs réfectoires en capteurs CO₂, une tendance à la hausse dans l'équipement de ces outils ayant été remarquée dès le printemps 2021.

Quelques exemples :

- Haute-Vienne : installation de capteurs dans les réfectoires des collèges,
- Mayenne : 300 capteurs mis à disposition des 41 collèges publics et privés,

- Eure-et-Loir : 2 capteurs par collège – un destiné à la salle de réfectoire, l'autre à la discrétion du chef d'établissement,
- Seine-Saint-Denis : expérimentation dès mars 2021 avec les collèges volontaires dans l'utilisation de ces capteurs.

(ci-joint le lien vers la restitution de l'enquête complète de l'ADF, sur les impacts liés à la crise sanitaire ([lien](#)))

Défendre l'ambition d'un collège ouvert

- **La poursuite de l'objectif d'un collège inclusif**

Les Conseils départementaux, en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap, poursuivent les investissements pour rendre les collèges accessibles. Aussi, la rentrée 2021 matérialisera-t-elle l'amélioration de l'accessibilité des 125 collèges publics du Département du Pas-de-Calais, impliqué depuis 2017 dans cette perspective. 91,7 millions d'euros seront dégagés, en 2021-2022, pour l'entretien et la construction de collèges éligibles en termes d'accès. Cet investissement fait écho à la certification des 55 collèges du Département du Val-de-Marne, aux normes depuis la rentrée 2020. Par ailleurs, la Manche, a déjà atteint son objectif de 100% de collèges accessibles (54 collèges – plus de 7.5 millions d'euros d'investissement) en 2018. Quant au Puy-de-Dôme, il mène actuellement un important chantier afin de rendre accessibles à tous, les gymnases et les auditoriums fréquentés par les publics scolaires. Enfin, il convient de rappeler que 13 Départements ont été labellisés « Territoires 100% inclusifs ».

La note d'information de mars 2021 de la DEPP fait mention de la forte progression des classes ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire dédiée à la scolarisation des élèves en situation de handicap) ; celle-ci est largement soutenue et encouragée par les Départements.

- **Accompagner les élèves vers l'excellence**

Avec la crise sanitaire, les inégalités d'origines sociales se ressentent de plus en plus. Aussi, nombreux sont les Départements à avoir mis en place des politiques d'accompagnement : augmentation des bourses accordées, aides au paiement de la cantine scolaire, etc.

Quelques exemples :

- La Mayenne a contribué à une aide exceptionnelle, en augmentant de 40% les bourses versées depuis décembre 2020,

- Le Calvados a versé en une fois le montant des bourses aux bénéficiaires, en les majorant de 50%. Cette aide représente un surcoût de 800 000€ pour le Département,
- Le Morbihan a accordé 100€ par élève bénéficiaire habituellement du dispositif « Rest'o collège 56 », sous forme de chèque déjeuner pour un montant total de 800 000€,
- Le Nord a indiqué mettre en place 3 taux d'aide à la restauration scolaire en fonction des ressources des familles. Par ailleurs le dispositif du Département « Aide à la Réussite du Collégien » a été adapté et une aide supplémentaire d'un montant de 971 500€ a été accordée aux collèges publics dans cette démarche.

L'ADF accompagne également les équipes de **Nathalie Elimas**, Secrétaire d'état en charge de l'Éducation prioritaire, notamment s'agissant du déploiement de l'expérimentation « Territoire éducatifs ruraux », déclinaison des « cités éducatives », en lien avec les problématiques liées à la ruralité. Elle se félicite aussi du succès de l'appel à projet « Internats d'excellence » qui matérialise les recommandations du rapport Gouttebel sur la revitalisation des internats. **54 projets, dans près d'une vingtaine de Départements, bénéficieront du soutien financier du Plan France Relance. Ceci ne constitue qu'une première étape puisque l'objectif est de labelliser 240 internats d'ici à 2022, sur tout le territoire national, avec au moins un internat d'excellence par Département.**

- **Garantir l'excellence numérique**

Les périodes successives de confinement ont montré l'importance des environnements numériques de travail et du continuum pédagogique. Encore aujourd'hui, les différents scénarii du protocole sanitaire n'excluent pas un retour à tout, ou en partie, d'enseignement dispensé à distance.

Cette actualité a mis l'accent sur les efforts considérables réalisés par les Départements s'agissant de l'équipement en numérique. Allant au-delà de leurs compétences, ils ont été plus de la moitié à doter directement les élèves et les familles en matériel spécifique. A la rentrée 2021, ils promettent d'équiper plusieurs classes en ordinateur portable ou tablettes numériques (Ex : les Bouches du Rhône, le Nord, notamment).

Si les Départements fournissent des efforts accrus, l'écueil du manque de vision prospective, de communication et d'information avec l'Éducation nationale s'agissant du numérique éducatif est préoccupant. Les Etats généraux du Numérique n'ont pas permis de gager une meilleure communication d'ici les mois à venir.

- **Maintenir l'exigence de la qualité dans l'assiette**

L'ouverture du collège passe également par la restauration collective. En lien avec le Conseil national de la restauration collective, l'ADF participera à l'étude commandée par le conseil sur la restauration collective en France. L'ADF continue de prôner une meilleure mise en valeur des produits locaux et des circuits courts.

Une dernière enquête révèle que trois quarts des Départements sont engagés dans une politique anti-gaspillage au sein de leurs structures scolaires. Ces actions menées permettent des résultats positifs. Ainsi, l'Isère constate que le gaspillage a diminué de moitié entre 2016 et 2018, passant de 150 grammes par élèves à 73 grammes. De même pour la Côte-d'Or qui, par des mesures d'accompagnement et d'incitation, a réalisé une économie annuelle de 36 tonnes de denrées alimentaires, soit 116 000 euros. Toutefois, il faut signaler un effet de « relâchement » s'agissant des efforts anti-gaspillage depuis le début de la crise sanitaire.

Aussi presque tous les Départements indiquent-ils avoir mis en place une distribution des denrées alimentaires par circuits courts. L'engagement dans ce mode de distribution est donc une tendance majoritaire, permettant d'allier des objectifs environnementaux, de traçabilité des produits, de soutien à l'économie du territoire et d'une alimentation de qualité pour les collégiens.

A partir du 1er janvier 2022, la loi Egalim prévoit, pour la restauration collective, de proposer au moins 50% de produits issus d'agriculture durable ou sous signe d'origine ou de qualité, dont au moins 20% sont des produits bio. L'ADF sera vigilante à la suite donnée par le gouvernement à ces objectifs alors que, interrogés, les Départements répondent pour la moitié ne pas pouvoir pleinement satisfaire ces objectifs, en raison de difficultés d'approvisionnement.

- **Permettre l'épanouissement sportif et culturel des collégiens**

La rentrée scolaire annonce également celle des associations sportives et culturelles, soutenues par les Départements. Alors que la période a mis à rude épreuve tous les acteurs professionnels et bénévoles, l'ADF soutient les initiatives permettant d'inciter à une reprise forte des activités extra-scolaires. Aussi, se félicite-t-elle de la mise en œuvre du Pass'Sport, travaillé en lien avec le ministère en charge des Sports, nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer, tout ou partie, son inscription dans une association sportive.

Les Départements soutiennent et vont au-delà de ces dispositifs : 1 Département sur 2 propose un chèque culturel et/ou sportif.